

**PROCÈS VERBAL DE NOMINATION DU PRÉSIDENT
PAR L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES**

Entre les soussignés

Madame Fanny Teissier, né le 20 janvier 1978, à Paris, demeurant au 133, rue de Sèvres, 75006, Paris de nationalité française, détentrice de 50 actions (5%) ;

et

Monsieur Gilles de Bizemont, né le 01/01/1964 à Meknès (Maroc), demeurant au 133, rue de Sèvres, 75006 Paris, de nationalité française, détenteur de 450 actions (45%) ;

et

Monsieur Youcef Taфраoui, né le 06 novembre 1997 à ORAN, de nationalité française, demeurant 26 Avenue Burdeau, 69250 NEUVILLE SUR SAONE, détenteur de 450 actions (45%) d'autre part ;

et

Monsieur Fayçal Aïs, né le 26 avril 1990 à PARIS, de nationalité française, demeurant 1 Terrasse du parc, 75019 PARIS, détenteur de 50 actions (5%) ;

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de cette société pour désigner d'un commun accord son président, et ont établi le présent procès-verbal.

La loi obligeant toute société à avoir un représentant légal, le Président ayant démissionné, c'est automatiquement le co-gérant, M. Gilles de Bizemont, qui assure la fonction de Président.

ont convenu ce qui suit :

Première résolution : Nomination du président

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

M. Gilles de Bizemont, demeurant au 133, rue de Sèvres, 75006 Paris, pour une durée indéterminée, qui entrera effectivement en fonction à partir de ce jour, selon la décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 2025.

et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Deuxième résolution : Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux articles 15 et 34 des statuts.

Troisième résolution : Rémunération du président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Paris, le 13 juin 2025.

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signatures des actionnaires
présents physiquement ou représentés lors de l'AGE.

Mme. Fanny Teissier

M. Youcef Taфраoui

M. Fayçal Aïs

Signature du Président,
précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation des fonctions de Président ».

M. Gilles de Bizemont

Bon pour Acceptation des Fonctions de Président.